

branchés, on a également remarqué qu'il y avoit beaucoup d'avocats. (a)

(a) Avocats de nom s'entend, des individus qui ont pris cette qualité n'ayant point d'autres à prendre. Car les vrais avocats, hommes appliqués, studieux, défenseurs de la justice & des droits lésés, ont autre chose à faire & à penser qu'à ourdir des conspirations, & mériteront toujours tant par l'esprit de leur profession que par la nature de leurs services, la considération & la reconnaissance du public; quoique l'état confus de la jurisprudence, le labyrinthe & l'opposition des loix, la manière & la marche du barreau puissent rendre leurs travaux moins utiles, ou même nuisibles, quelquefois préjudiciables à eux-mêmes. Pline le jeune, avocat lui-même, avoue sans détour que cette profession est dangereuse, & qu'il faut un caractère ferme, joint à une grande intégrité, pour ne pas en être gâté peu-à-peu; parce qu'elle apprend à substituer la ruse à la candeur, & un pyrrhonisme ergoteur aux maximes les plus sacrées & les plus incontestables. En dévoilant, dit-il, en combattant la fourberie & la méchanceté; en poursuivant la chicane dans ses dédales tortueux, on devient soi-même insensiblement & comme malgré soi, fourbe, chicaneur & méchant. *Nos, qui in foro verisque litibus versamur, multum malitie, etiam nolentes, addiscimus.* Un homme instruit n'hésita pas de dire, il n'y a pas long-tems, à un magistrat distingué, que c'étoit la robe qui avoit gâté l'épée. *Et non l'épée qui avoit gâté la robe;* il se porta fort de prouver son assertion, mais le magistrat n'accepta pas le défi. Il auroit pu attribuer à la robe des défaites plus affligeans encore; car l'histoire de tous les siècles & les annales des empires prouvent que les malheurs & les mal-aises pu-